



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

SIGNATURE DE LA CHARTE DU RESEAU DES
EDUCATEURS DU TERRITOIRE MARAIS
POITEVIN

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
26 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

SIGNATURE DE LA CHARTE DU RESEAU DES EDUCATEURS DU
TERRITOIRE MARAIS POITEVIN

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le réseau RENET, *Réseau d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin* a été créé le 5 juillet 2011, suite à la volonté de personnes individuelles et de structures mobilisées pour protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel du Marais Poitevin.

L'objet du réseau est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement. Il est composé de praticiens à titre individuel et de structures (privées ou publiques) volontaires intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement sur le Marais Poitevin.

La charte fondatrice du Réseau RENET se trouve en pièce jointe.

La Ville de Niort a lancé depuis 2009 une véritable politique d'Education à l'Environnement en vue d'un développement durable (EEDD), avec la mise en œuvre d'animations à destination du public enfant (écoles et centre de loisirs), et également un programme d'animations à destination du grand public niortais qui débutera à l'automne 2011.

Dans le cadre de cette politique d'EEDD, adhérer au réseau RENET permettrait à la Ville de :

- lier les actions d'EEDD niortaises à une dynamique locale d'EEDD et notamment celle existant sur le territoire Marais poitevin,
- connecter le contenu de leurs animations niortaises aux réalités et actualités du territoire Marais Poitevin, territoire dont fait partie la Ville de Niort
- participer activement à ces échanges de pratiques et de savoir-faire en matière d'éducation à l'environnement.

Cette adhésion renforcerait l'implication de la Ville de Niort sur le territoire Marais Poitevin, et notamment en matière de dynamique environnementale et d'EEDD.

Chaque structure adhérente au réseau RENET doit désigner un représentant politique et un représentant technique, ayant chacun une voix (une seule personne ne peut pas être à la fois représentant politique et technique).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter l'adhésion au réseau RENET ;
- désigner pour représenter la Ville de Niort au sein de ce réseau :
 - . Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au maire, représentant politique,
 - . Madame Mélanie LUCAS, Agent, représentant technique.

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée après que le Conseil municipal en ait décidé ainsi à l'unanimité et ainsi que le permet l'article L 2121-21 du CGCT.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la charte fondatrice du réseau

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT